

morts et personne ne peut prendre soin d'eux, sauf peut-être leurs frères ou sœurs. On peut voir dans les maisons de ces frères ou sœurs qui sont mariés et ont des enfants, ces pauvres jeunes invalides qui sont incapables de subvenir à leurs propres besoins.

J'espère, monsieur l'Orateur, que cette question sera mise aux voix. Je félicite l'honorable député de Terrebonne (M. Bertrand) de l'avoir soulevée de nouveau et je crois qu'elle mérite l'appui de tous les honorables députés.

(Texte)

**M. Pierre Gauthier (Porineuf):** Monsieur l'Orateur, je veux dire seulement quelques mots pour féliciter l'honorable député de Terrebonne (M. Bertrand) d'avoir présenté sa proposition de résolution à la Chambre.

Chaque fois qu'une motion semblable est présentée à la Chambre, deux noms, qui m'étaient familiers lorsque j'étais représentant de ma circonscription à la Législature provinciale, me viennent à l'esprit. Il s'agit de M. David et du Docteur Lessard. M. David avait continuellement à l'esprit, comme il le disait si souvent, le soulagement des malheureux de sa province. Aussi le D<sup>r</sup> Lessard et lui-même, travaillant en très étroite collaboration, ont-ils jeté les jalons d'un projet de loi qui a fait le bonheur de ceux qui n'avaient pas la force de résister à l'attaque de la maladie.

Dans ma province, ils ont établi les bureaux de l'Unité sanitaire, où l'on s'occupe de prévenir les maladies et par le fait même de diminuer le nombre des invalides. C'est pourquoi, en jetant la base de l'Unité sanitaire dans la province de Québec, on a établi, une fois pour toutes, un système qui, malheureusement, n'est pas apprécié à sa juste valeur.

Il y a plusieurs années, lorsque la médecine préventive a fait son apparition, je me rappelle que le meilleur médecin de la ville de Québec, qui était allé en France à la fin du dix-neuvième siècle, le Docteur Ahearn, se servait de la méthode aseptique. A ce moment-là, plusieurs rapports ont été publiés sur la méthode employée dans la technique chirurgicale. Les médecins se sont rendus à l'évidence que s'ils voulaient soulager l'humanité, tout ce qu'ils avaient à faire, c'était de prendre les moyens de prévenir la maladie sous toutes ses formes.

Lorsque le système de l'Unité sanitaire a été créé dans ma province, c'était un grand pas vers le soulagement des invalides et des personnes qui seraient devenues invalides à cause de l'absence de la médecine préventive. Je ne voudrais pas faire l'inventaire complet des causes de l'invalidité, en général. Trop souvent notre population a accepté en retard

les vues des médecins sur la question de la médecine préventive.

Je me rappelle que, au cours des premières années de ma pratique, souvent mes patients me disaient: j'espère que vous ne collerez pas de placard, indiquant la présence de la diphtérie, sur les murs de ma maison. C'est grâce à la médecine préventive que ces maladies contagieuses sont presque complètement disparues. Aujourd'hui tout le monde demande non seulement d'être préservé des complications consécutives aux maladies éruptives mal soignées, mais ceux qui en sont atteints nous prient d'en avertir le public afin de diminuer le danger de contagion. En faisant mes longues tournées de médecin de campagne, j'ai été à même de constater que si plusieurs invalides réclament l'assistance publique, il en est d'autres qui se refusent à troubler dans leur quiétude ceux qu'ils croient disposés, comme les représentants du peuple, à jeter un œil de commisération et à tendre la main assez bénévolement aux grandes victimes de maladies éruptives mal soignées et mal comprises.

Il est à l'honneur de la Chambre des communes, du député de Terrebonne et de tous ceux qui prennent part à ce débat de penser aux invalides, surtout à ceux qui n'ont encore rien réclamé et de songer à leur permettre de jouir un peu de la vie, qui leur a été plus ou moins favorable.

Je disais que je ne voulais pas faire l'énumération de toutes les invalidités consécutives aux maladies éruptives mal soignées et mal comprises. Qu'il me soit seulement permis de mentionner les maladies rénales, les maladies des yeux, les maladies des oreilles, qui rendent un homme sourd souvent à un âge peu avancé, comme les maladies qui rendent aveugles de très jeunes gens. Tout le monde est au courant des malaises éprouvés à la suite de ce qu'on appelle l'arthritisme. Au risque de m'attirer les foudres de ceux qui n'y croient pas, je me permettrai de suggérer un remède préventif contre les maladies relatives à l'arthritisme, qui rendent trop souvent nos concitoyens invalides. C'est l'abstention, plus ou moins rigide, des liqueurs alcooliques.

Je ne m'attarderai pas sur ce sujet aujourd'hui car je risquerais de sortir des cadres de la motion en cours.

Je comprends ceux qui ont la garde du trésor public...

**L'hon. M. Martin:** Vous parlez très bien.

**M. Gauthier (Porineuf):** Merci. Ceux qui ont la garde du trésor public,—tout comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) qui nous écoute toujours avec beaucoup de bienveillance,—craignent